

nom : DURET Claude
adresse : 6, chemin de Hauteville
74940 ANWEY LE VIEUX

30

CA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO
92/25923
09 NOV 92
A: P.A.A. R.C.A.
C.B.E. M.I.
M.T.O. E.D.E.
Z.C.
ARCH.

Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curiñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curiñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,

nom : FERRIERE Jean-Louis
adresse : 31 cours de Vincennes
75020 PARIS

**Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI**

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curiñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curiñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,



GEHIN *Calixte*

BESACE

74560 LA MURAZ .

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
Chili

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur Wladimiro Nelson Curinir Lincoqueo. Le 5 octobre 1973, cet étudiant mapuche est arrêté au domicile de ses parents, il avait 22 ans. Quelques jours plus tard, le 13 octobre, son "évasion" est annoncée par la radio, accompagnée par un message de capture mort ou vif. Plus tard, des témoins attesteront qu'il était ce jour là, en détention à la base aérienne de Maquehua. Après plusieurs années de recherche, sa famille a pu connaître le lieu où leur fils était enterré.

En 1990, après une autopsie, il est apparu que Nelson Curinir avait été abattu d'une balle dans la nuque. Il est important de voir qu'une enquête a pu faire jaillir la vérité.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de toutes les violations des droits de l'homme commises par le passé. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, d'user de toute votre haute autorité afin que cette loi soit abrogée.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned at the bottom center of the page.

Nello Stevanin
6 Chemin de St. Rome
34150 ANIANE
Aniane, a 28 de Octubre
de 1992

Señor Presidente
tengo el sentimiento de decir a Ud
que la ejecución extre-judicial
de Nelson Vladimiro Curúñir Lúcoqueo
en el año de 1973 me indigne.

La encuesta actual parece buena
y espero que los asesinos estaran
juzgados.

La ley de amnistía de 1978
constituye un problema para conocer
las otras violaciones hechas en el
pasado y entonces reasiterá revocar-la.

Le ruego excepte la expresión de mi
mayor consideración, su S.S. Q. E. S. M

Con todos mis respetos



Véronique GONNET
Lieu-dit "Pétachat"
ORANGE
74800 LA ROCHE S/FORON
FRANCE

le 20.X.92

à SR Patricia Aylwin Azócar
Présidente de la
República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI.

Monsieur,

En cette année 1992, anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent Américain, le moment est particulièrement propice pour attirer l'attention sur les violations des Droits de l'Homme subies par des populations Indiennes.

Venant d'apprendre l'exécution extrajudiciaire de Nelson WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO en 1973 je me permets de vous contacter directement. Je vous félicite pour la rapidité avec laquelle l'enquête a été lancée et espère fortement que toute la vérité sera faite et que les meurtriers seront jugés. La loi d'amnistie de 1978 constitue bel et bien un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé.

En vous remerciant pour ce qu'il vous sera possible de faire, je vous prie d'accepter Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



David Anne

La Ferme

84110 - Naisan Le Romain

FRANCE

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
Chili

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur Wladimiro Nelson Curinir Lincoqueo. Le 5 octobre 1973, cet étudiant mapuche est arrêté au domicile de ses parents, il avait 22 ans. Quelques jours plus tard, le 13 octobre, son "évasion" est annoncée par la radio, accompagnée par un message de capture mort ou vif. Plus tard, des témoins attesteront qu'il était ce jour là, en détention à la base aérienne de Maquehua. Après plusieurs années de recherche, sa famille a pu connaître le lieu où leur fils était enterré.

En 1990, après une autopsie, il est apparu que Nelson Curinir avait été abattu d'une balle dans la nuque. Il est important de voir qu'une enquête a pu faire jaillir la vérité.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de toutes les violations des droits de l'homme commises par le passé. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, d'user de toute votre haute autorité afin que cette loi soit abrogée.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A. David

nom : BASSIEUX Jean Louis
adresse : 01260 FITIGNIEU

**Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI**

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curiñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

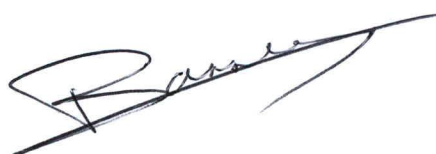
Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curiñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,



Valence le 30/10/92

J. M. RAMBAUD

20, allée Matisse

26000 Valence (France)

Monsieur le Président de la République,

Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL,
organisation impartiale et indépendante pour la défense des droits de l'homme,
je me permets de vous écrire pour vous exprimer mon indignation devant
l'exécution extrajudiciaire de NELSON WLADIMIRO CULINIR
LINCO GUEO en 1973.

A Gennevilliers, le 5 octobre 1973, trois
semaines après le coup d'état contre le gouvernement Allende, des hommes,
portant l'uniforme de l'armée de l'air, pénètrent chez NELSON WLADIMIRO
CULINIR LINCO GUEO, de l'ethnie Mapuche, âgé de 22 ans, étudiant
à l'Université technique de l'état et militant du Parti communiste. Ces
hommes informent la famille de l'Indien Mapuche qu'ils l'emmenent à la
base aérienne de Maquehue. La famille ne l'a jamais revu vivant.

Dans les semaines qui suivent son
arrestation, les autorités informent sa famille qu'il serait bientôt relâché.
Mais, le 18 octobre 1973, sa famille entend à la radio qu'il avait pris la fuite
durant son transfert à la prison de Gennevilliers et que l'ordinateur donné de la
capturement est mort ou vif. En 1990, un Indien Mapuche a signalé que le corps
de NELSON CULINIR avait été découvert et enterré près de Gennevilliers à la fin
de 1973. Le corps fut exhumé et identifié en novembre 1990. Il avait été
et il avait été
d'une balle dans la nuque. En 1991, les tribunaux ont été saisis d'une
plainte pour homicide. Mais, officiellement les tueurs de NELSON CULINIR
sont couverts par la loi de 1978 qui amnistie les militaires impliqués dans
des violations des droits de l'homme commises entre le 11 septembre 1973 et
le 10 mars 1978.

Monsieur le Président de la République,
je me félicite de l'enquête menée sur cette exécution extrajudiciaire et

J'espère d'abord que la visite sera comme et que les mensuriers seront fixés.
Je me permets aussi de vous signaler que la loi d'amnistie de 1998 constitue
un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations des droits de l'homme
commises par le passé et je me permets de vous demander, Monsieur le
Président de la République, l'abrogation de cette loi.

Membre d'Amnesty International, je m'ai
pas de parti pris politique et j'écris dans tous les pays du monde quels
que soient leur situation géographique et leur régime politique: États-Unis,
C.E.I., Chine, Israël, Singapour, Sierra Leone etc...

En attendant que vous voudrez bien donner une
réponse favorable à mes demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le
Président de la République, l'assurance de ma haute considération,

J. N. Rambaud

Christophe MICHELOT
Rue de Chassagne
21 110 FAUVERNEY
FRANCE

Fauverney, le 29 octobre 1992

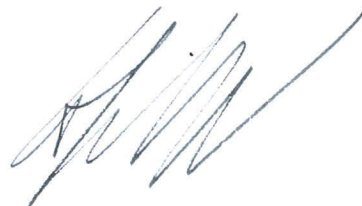
Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO

Monsieur le Président

J'ai appris récemment dans quelles horribles conditions NELSON WLADIMIRO CURIÑIR LINCOQUEO a été assassiné en 1973. Je suis satisfait de l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Par contre, j'estime que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette supplication, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.



nom : JUTHIER Jean-Luc
adresse : Moulin de Plassoy
07340 S^r JACQUES d'ATTICIEUX

**Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI**

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curiñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curiñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,



amnesty international.

GROUPE N° 401

André LAGOIONIE
67 Chemin du Bessayre
31240 St Jean
FRANCE

Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
de Chile

Toulouse le 17 Octobre 1992

Excellence,

L'association Amnesty International dont je suis membre a engagé des campagnes contre les violations des Droits de l'Homme commise a l'encontre des populations autochtones quel que soit le pays ou le peuple opprimé.

L'année 1992 commémorant le 500^e anniversaire de la "découverte" des Amériques par Christophe Colomb il nous a paru opportun de s'intéresser plus particulièrement aux populations indigènes des Amériques ainsi qu'à ceux qui en dépendent.

Les historiens nous apprennent que les Conquistadors ont commis de nombreuses exactions contre ces populations; mais ce n'est pas malheureusement que de l'histoire ancienne puisqu'à la suite du Coup d'état du 11 Septembre 1973 qui a renversé Salvador Allende, les indiens MAPUCHE ont été persécutés et leurs dirigeants arrêtés et torturés.



PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

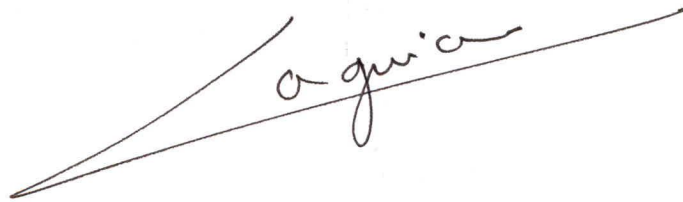
4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

C'est le cas de NELSON VLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO qui a "disparu" le 5 Octobre 1973, son corps a été identifié 17 ans après par sa famille. Je sais que vous avez engagé des investigations, grâce à la Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación. Le résultat de ces enquêtes devrait être rendu public, les coupables arrêtés et jugés.

Le cas de Nelson CURINIR LINCOQUEO n'est pas d'ailleurs unique et y suggère que des enquêtes soient ouvertes et leurs conclusions publiées dans tous les cas de ce type. Ceci éviterait que de tels abus se renouvellent ultérieurement.

Par ailleurs, mon organisation préconise les Recomendaciones ci jointes en faveur des populations indigènes des Amériques. Je voudrais connaître la suite que vous leur réservez.

Dans l'attente veuillez recevoir, Excellence, mes salutations distinguées

Aguia

RECOMENDACIONES DE AMNISTIA INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE LOS DERECHOS FUNDAMENTALES DE LOS PUEBLOS INDIGENAS.

1. Controlar, a nivel nacional que las normas internacionales relativas a la protección de los derechos de los pueblos indígenas son puestas en práctica y respetadas.
2. Realizar investigaciones exhaustivas e imparciales cada vez que se produce una denuncia sobre violación de derechos humanos contra miembros de una comunidad indígena y juzgar a los responsables. Ninguna impunidad debe ser tolerada.
3. Examinar el trato que se dispensa a los detenidos indígenas. Todo prisionero debe tener contacto regular con sus abogados, sus familiares y un médico. Todos deben ser tratados humanamente y ciertas necesidades específicas a sus orígenes deben ser satisfechas.
4. Proteger a todos aquellos, víctimas o testigos, que denuncien violaciones a los derechos humanos cometidas contra los pueblos indígenas.
5. Garantizar una solución rápida y justa a los conflictos provocados por la tenencia de la tierra, dado que un gran número de violaciones a los derechos humanos se producen en el marco de esas disputas..
6. Los gobiernos deben ordenar a sus fuerzas armadas que respeten y protejan los derechos humanos en todas circunstancias.
7. Impedir el exilio forzado y/o la extradición de toda persona, hacia un país donde pueda ser víctima de graves violaciones a los derechos humanos.
8. Garantizar la existencia y disponibilidad de material educativo sobre los derechos humanos en las lenguas indígenas y asegurarse de que las poblaciones autóctonas conocen sus derechos.
9. Consultar a los indígenas por toda cuestión que tenga incidencia sobre sus derechos fundamentales, garantizados por diversos instrumentos internacionales.
10. Tomar todas las medidas necesarias para poner fin a la discriminación de la cual son víctimas los pueblos indígenas.

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées, après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curinñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

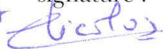
Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curinñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,

nom : **NICOLAS C.**

adresse : **Spl. V. Jacquemont
37200 TOURS FRANCE**

signature :



Par avion

Via airmail

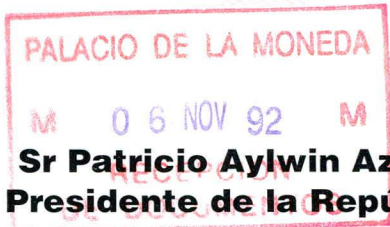


Imprimé en France - Illustration : Kristin Meller - Tous droits réservés - Artistry International

28-10-92



MARGUERITE DANGOULEME
1492-1549
LA POSTE 1992
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
3.40
par Clouet



Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI

500 ans
après...



LES INDIENS DU CONTINENT AMÉRICAIN

GROUPE N°: 93

a

Sr Patrio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI

Excelencia,

Como miembro de A.I. asociación que defiende los derechos humanos, me duelen particularmente las violaciones de aquellos derechos humanos en América. Este año 1992, cuando celebran en muchos países el quinto Centenario de la llegada de los Europeos al Continente Americano, me parece ser un momento propio para recalcar y llamar la atención de todos sobre las violaciones de derechos humanos para con los pueblos indígenas de América.

Así me cabe el triste honor de recordarle a Ud. la desaparición y el homicidio extrajudicial del joven estudiante = NELSON VLADIMIRO CURIÑIR LINCOQUEO, el día 13 de octubre de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación relativa a su desaparición, la cual permitió probar ... tarde (hasta en Enero de 1991) el asesinato de N. Vladimir Curíñir Lincoqueo. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para aclarar la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Además, como Amnesty International, opino que la Ley de Amnistía de 1978 que impide esclarecer los casos de violaciones cumplidos en el pasado, tiene que ser abrogada.

Muy atentamente,

25 octubre

V. CONSTANT
15 rue Mayse Bastie
82000 MONTAUBAN

V. Constant

Robert BRONNER
32, Chemin de la Mestrise
09500 MIREPOIX
Tél. : (61) 68.14.85
FRANCE

Mirepoix, le 19/10/92,

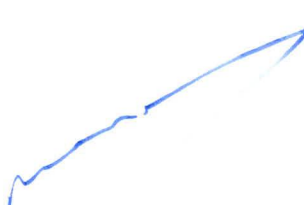
Excellence,

Je me permets de vous rappeler le sort de Nelson Wladimiro Curinir Lincocoqueo qui a été victime d'une exécution extra-judiciaire au mois d'octobre 1973.

Je ne peux que vous exprimer respectueusement mon indignation devant cet exécution illégale et, en même temps, me féliciter de l'enquête menée à ce sujet après la découverte du corps. J'espère vivement que cette enquête permettra de faire toute la lumière sur ce meurtre et que les coupables seront jugés.

Je ne me permettrais en aucune façon d'intervenir dans les affaires intérieures du Chili ; cependant, il me semble que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et, en conséquence qu'elle devrait être abrogée.

Je ne vous adresse cet appel, Excellence, que dans un but strictement humanitaire et en tant que membre d'Amnesty International ; je suis persuadé que vous l'accueillerez favorablement et je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.



M^e BRESNON Odile
48, rue Carnieu
31700 BLAGNAC

Blagnac le 15 octobre 1978

Monsieur le Président,

Je tiens à vous exprimer mon indignation
concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Vladimiro
Cunin' Biucogno en 1973.

L'enquête menée offerte satisfaction et j'espère
que toute la vérité sera connue et que les meurtriers
seront jugés.

Toutefois, je vous signale que la loi
d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement
des cas de violations commis par le passé et qu'elle devrait
donc être abrogée.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président,
mes respectueuses salutations.



Madame Anne Geze
Le Pin
31130 Pin. Balma
France

Pin. Balma, 18 Octobre 1992.

Excellence,

Les jours-ci, le monde entier commémore l'arrivée des Européens sur le continent américain, il y a cent ans.

C'est pourquoi je me permets d'attirer votre attention sur le sort d'un de vos compatriotes, d'ethnie Mapuche, tué d'une balle dans le dos, à l'âge de 22 ans après avoir été enlevé le 5 octobre 1973 - son domicile de Temuco et conduit par des hommes de l'armée de l'air à la base aérienne de Mapuche - il s'agit de Nelson Vladimiro Curiniz Lincogues (sa famille n'a jamais vu vivant et tout le pays a été dévasté et identifié en novembre 1990).

Je suis sûr Excellence, que vous partagez ma indignation devant l'exécution extrajudiciaire d'un si jeune homme, puisque vous avez ordonné, en 1991, l'ouverture d'une enquête à ce sujet.

Je souhaite que cette enquête permette de connaître toute la vérité, que les meurtriers soient jugés et je vous demande de bien vouloir m'informer du résultat de cette enquête.

Je me permets de vous faire remarquer que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de ces actes violents commis dans le pays - violences qui ont été particulièrement violentes à l'égard des indiens Mapuches - et par conséquent, cette loi devrait être abrogée.

Je fais toutes ces demandes, Excellence, sans aucun parti pris politique et sans chercher à nuire dans les affaires intérieures de votre pays, mais avec pour seul objet la défense des droits de l'homme.

J'espère que vous voudrez bien y répondre favorablement dans le même esprit humanitaire, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

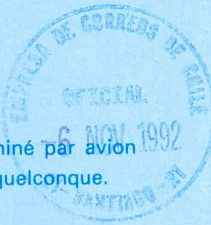
A. Geze

EXPÉDITEUR :

Nom Madame Anne Jézé

Adresse Le Pin

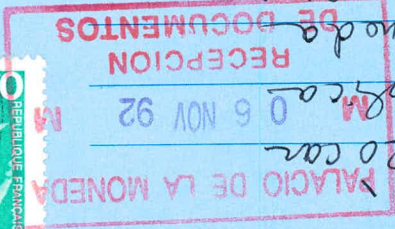
31130 Pui-Belag France



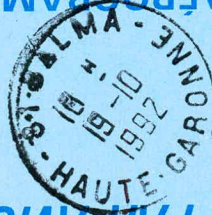
Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

Deuxième pliage

M^{me} Patricia Aylwin A20 car
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili



AÉROGRAMME



PAR AVION



Eva Törschen

St. Médiers
F-30700 Uzès (France)

22.10.1992

Sehr geehrter Herr Präsident!

Als Mitglied von Amnesty International, unabhängiger Organisation, die sich für die Respektierung der Menschenrechte in allen Ländern einsetzt, sehe ich den geeigneten Anlaß des 500-sten Jahrestages der Ankunft der Europäer auf dem amerikanischen Kontinent, um die internationale Aufmerksamkeit auf die Menschenrechtsverletzungen gegenüber der indianischen Bevölkerung zu lenken.

Herr Nelson Wladimiro Curiñir Lincoqueo wurde 1973 außergerichtlich getötet, worüber ich sehr entrüstet bin.

Ich begrüße sehr, daß eine Untersuchung der Umstände des Todes von Herrn Curiñir Lincoqueo geführt wird und hoffe sehr, daß die ganze Wahrheit bekannt und die Mörder vor Gericht gestellt werden.

Allerdings bedeutet das Amnestie-Gesetz von 1978 ein Hindernis zur Aufklärung von in der Vergangenheit gegangenen Gewalttaten und sollte deshalb aufgehoben werden.

Mit hochachtungsvollen Grüßen

Eva Törschen

D.F. LEVERRE
22 rue GRANDE
77760 BOULANCOUAT
FRANCE

à Sr Patricio Aylwin
AZÓCAR
Presidente de la República

Le 27.10.92

Monsieur le Président,

En cette année anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, il semble juste de porter son attention sur les violations des Droits de l'Homme subies par les populations indiennes de ce continent.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous écrire au sujet de l'exécution extrajudiciaire de NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO, Indien Mapuche, le 5.10.73, dans des circonstances qui ne peuvent que provoquer l'indignation.

Il est satisfaisant qu'une enquête soit menée, et j'espère vivement qu'elle permettra de connaître toute la vérité et de juger les coupables. (Toutefois la loi d'amnistie de 1978 semble constituer un obstacle à cela, peut-être devrait-elle être abrogée, de tels crimes ne pouvant rester oubliés et impunis)

C'est en toute objectivité et dans le ^{seul} respect des Droits de la personne humaine que je formule ces requêtes.

Très respectueusement

DFL

Monsieur Michel BOUYER
Rte de St Jean
82500 BEAUMONT
FRANCE

Amnesty International
Groupe 221.

COPIE POUR INFORMATION

Sr Patricio ALLWIN AZOGAR
Présidente de la República
de CHILE

Beaumont le 26 Octobre 1992

Monsieur le Président

EN cette année 1992, date anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe COLOMB, il me semble opportun d'accorder une attention toute particulière aux populations indigènes des Amériques qui continuent à être exposées à des violations de leurs droits fondamentaux.

Je tiens à attirer l'attention des autorités Chiliennes sur les populations MAPUCHE cruellement traitées après le coup d'état de 1973, et me félicite d'autre part des enquêtes ouvertes par la Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación.

Je souhaite enfin que les autorités Chiliennes adoptent et appliquent les recommandations en faveur des populations indigènes qu'Amnesty International adresse aux gouvernements des Amériques.

Je vous ^{pie} de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux



Geneviève Boissel
1 rue Jean Mermoz
07200 Aubenas.
FRANCE.

Aubenas, le 30 octobre 1992.

à Monsieur Patricio Aylwin Azocar, Président de la République.

Monsieur le Président.

Je me permets de m'adresser à vous en cette année 1992 parce que ce 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain -- célébré un peu partout comme une fête -- me paraît propice à rappeler qu'il n'en est peut-être pas une pour bien des populations indiennes d'Amérique car beaucoup sont encore victimes de violations des droits de l'homme indignes et révoltantes au siècle des Nations Unies, au siècle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ainsi j'apprends l'arrestation, par des hommes portant l'uniforme de l'armée de l'air, le 5 octobre 1973, de Nelson Wladimiro Curinir Lincoqueo, Indien Mapuche de Temuco, 22 ans. De ce jour-là sa famille ne l'a jamais revu vivant. Mais, en novembre 90, la découverte de son corps grâce au témoignage d'un Indien, l'exhumation, l'identification du corps ont révélé qu'il avait été tué d'une balle dans la nuque, donc victime d'une exécution extrajudiciaire.

Je me félicite de l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue, les meurtriers jugés. Cependant il me semble que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de cas semblables et qu'elle devrait être abrogée : "La Commission nationale pour la vérité et la réconciliation" l'a clairement dit : "Les Mapuches ont été traités avec une extrême cruauté après le coup d'Etat de 1973 : Le jour même du coup d'Etat, grands propriétaires, militaires et policiers se sont lancés dans une gigantesque chasse à l'homme contre les Mapuche qui avaient lutté pour récupérer leurs terres." La "réconciliation" ne peut aller, ce me semble, sans la "Vérité", c'est à dire une identification des responsables et leur juste jugement.

Dans l'espoir confiant que vous serez sensible à cet appel je vous prie d'agréer,

Monsieur le Président,
l'expression de mes
très respectueux sentiments.



Solange GABET
15 Bud Lasrosses
31000 Toulouse
FRANCE

Señor Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILE

Señor Presidente,

Cuando el mundo celebra el quinto centenario del descubrimiento de América, parece oportuno llamar la atención sobre las violaciones de los derechos humanos sobre las víctimas de las poblaciones indígenas. En nuestro país los grupos indígenas y especialmente los Mapuchos fueron tratados con una grande crueldad en el momento del golpe de 1973.

Así fue para Nelson Wladimirio Curiñir Lincoqueo, estudiante mapucho de 22 años que fue raptado por los militares el 5 de Octubre 1973 y ejecutado de una forma sumara.

Nosotros nos felicitamos de las investigaciones que ustedes tienen sobre las circunstancias de su muerte y esperamos que los autores de su muerte sean traducidos en justicia.

De una forma general esperamos que ustedes hagan inquisiciones sobre todos los casos de violaciones de los Derechos Humanos para que tales violencias no se reproduzcan más.

Esperemos que la ley de amnistía de 1978 sea abrogada para que toda la verdad sea hecha sobre todos los casos de violaciones hechos en el pasado.

Esperando una respuesta, recibe, señor Presidente, la expresión de toda nuestra consideración.



Moniè. Pierre MOUQUE
26, rue T. Colomes
69001 LYON
(FRANCE)

Sr Patricio Aylwin AZÓCAR
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
SANTIAGO (CHILI)

Lyon, le 29 octobre 1992

Señor,

Soy miembro de AMNESTY INTERNATIONAL y deseo comunicarle que hemos emprendido en el mundo entero campañas contra las violaciones de los derechos humanos cometidas contra las poblaciones indígenas. Por este año 1992, me parece oportuno de insistir sobre las poblaciones indígenas de America, y a todos las que trabajen con ellas, que continúan a ser expuestas a las violaciones de los derechos fundamentales. Deseo insistir sobre las poblaciones Mapuche cruelmente tratadas despues del golpe de estado de 1973, estamos sin embargo satisfechos de las encuestas abiertas por la Comisión Verdad y Reconciliación.

Vuelvo a llamarle su atención sobre el hecho que la verdad debe ser reconocida y que los autores de estas violaciones de los derechos humanos tienen que ser conducidos delante de la justicia al fin de pedir que esos abusos no se puedan reproducir.

Me permito pedirle si las autoridades chilenas tienen la intención de adoptar y de aplicar las recomendaciones en favor de las poblaciones indígenas que AMNESTY INTERNATIONAL ha enviado a los gobiernos americanos (lista junta).

Agredezco a Ud de antemano la atención dedicada a esta carta como toda respuesta a ella.

Atentamente.



RECOMENDACIONES DE AMNISTIA INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE LOS DERECHOS FUNDAMENTALES DE LOS PUEBLOS INDIGENAS.

1. Controlar, a nivel nacional que las normas internacionales relativas a la protección de los derechos de los pueblos indígenas son puestas en práctica y respetadas.
2. Realizar investigaciones exhaustivas e imparciales cada vez que se produce una denuncia sobre violación de derechos humanos contra miembros de una comunidad indígena y juzgar a los responsables. Ninguna impunidad debe ser tolerada.
3. Examinar el trato que se dispensa a los detenidos indígenas. Todo prisionero debe tener contacto regular con sus abogados, sus familiares y un médico. Todos deben ser tratados humanamente y ciertas necesidades específicas a sus orígenes deben ser satisfechas.
4. Proteger a todos aquellos, víctimas o testigos, que denuncien violaciones a los derechos humanos cometidas contra los pueblos indígenas.
5. Garantizar una solución rápida y justa a los conflictos provocados por la tenencia de la tierra, dado que un gran número de violaciones a los derechos humanos se producen en el marco de esas disputas..
6. Los gobiernos deben ordenar a sus fuerzas armadas que respeten y protejan los derechos humanos en todas circunstancias.
7. Impedir el exilio forzado y/o la extradición de toda persona, hacia un país donde pueda ser víctima de graves violaciones a los derechos humanos.
8. Garantizar la existencia y disponibilidad de material educativo sobre los derechos humanos en las lenguas indígenas y asegurarse de que las poblaciones autóctonas conocen sus derechos.
9. Consultar a los indígenas por toda cuestión que tenga incidencia sobre sus derechos fundamentales, garantizados por diversos instrumentos internacionales.
10. Tomar todas las medidas necesarias para poner fin a la discriminación de la cual son víctimas los pueblos indígenas.

Duval Paul et Cécile -
Rue du 'N' Blanc
"Le Beau Site"
74 800 - La Roche/Foron .

de 29 Octobre 1992.

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
Chili

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur Wladimiro Nelson Curinir Lincoqueo. Le 5 octobre 1973, cet étudiant mapuche est arrêté au domicile de ses parents, il avait 22 ans. Quelques jours plus tard, le 13 octobre, son "évasion" est annoncée par la radio, accompagnée par un message de capture mort ou vif. Plus tard, des témoins attesteront qu'il était ce jour là, en détention à la base aérienne de Maquehua. Après plusieurs années de recherche, sa famille a pu connaître le lieu où leur fils était enterré.

En 1990, après une autopsie, il est apparu que Nelson Curinir avait été abattu d'une balle dans la nuque. Il est important de voir qu'une enquête a pu faire jaillir la vérité.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de toutes les violations des droits de l'homme commises par le passé. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, d'user de toute votre haute autorité afin que cette loi soit abrogée.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Duval', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.

MARIE-CLAUDE TARDY

107000 PRIVAS -

07000 ARDICHU

FRANCE

26-10-82

Señor Presidente:

Me atañe mucho la violación de los derechos humanos por todo el mundo.

Con el año 1992, algunos países van celebrando el quinto centenario de la llegada de los europeos al continente americano; por eso es conveniente llamar su atención en la violación de los derechos humanos, dirigida contra las poblaciones indígenas del continente que hoy día llamamos América.

Con este fin, cabe recordarle el caso de las poblaciones del MAPUCHE, con tratamientos crueles desde la época del golpe de Estado del año 1978. Sobre todo, quiero darle a conocer la ejecución extrajudicial de Nelson Vladimiro CURIÑIR LINCOQUEO en el año 1973. Me satisfacen las investigaciones hechas en las circunstancias de su muerte, y confío en que puedan llevar a justicia a los autores de su asesinato, con el fin de que pueda surgir la verdad.

Amnesty International considera que se tiene que llevar a cabo una investigación después de todo acto de violencia, para que tales violencias no vuelvan a verse. Asimismo, Amnesty International piensa que la ley de amnistía de 1978 constituye un obstáculo para la justicia y que, por eso, tendrían que abrogarla.

Muy atentamente,

Quere J. Ju. Saccas
de ad. Balleu
1 Amieudde
(74100) - FRANCE -

29-10-92

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
Chili

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur Wladimiro Nelson Curinir Lincoqueo. Le 5 octobre 1973, cet étudiant mapuche est arrêté au domicile de ses parents, il avait 22 ans. Quelques jours plus tard, le 13 octobre, son "évasion" est annoncée par la radio, accompagnée par un message de capture mort ou vif. Plus tard, des témoins attesteront qu'il était ce jour là, en détention à la base aérienne de Maquehua. Après plusieurs années de recherche, sa famille a pu connaître le lieu où leur fils était enterré.

En 1990, après une autopsie, il est apparu que Nelson Curinir avait été abattu d'une balle dans la nuque. Il est important de voir qu'une enquête a pu faire jaillir la vérité.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de toutes les violations des droits de l'homme commises par le passé. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, d'user de toute votre haute autorité afin que cette loi soit abrogée.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

M. C. Saccas

Cover 31 October 1992

Monsieur le Président de la République.

Je vous exprime mon indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cerón Lincoques en 1973.

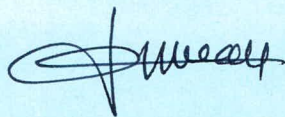
En outre je vous félicite pour l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Je vous rappelle que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de ces violations commises par le passé et quelle devrait donc être abrogée.

Je vous suis en tant que membre d'AMNESTY INTERNATIONAL (organisation humanitaire reconnue pour son neutralité, Prix Nobel de la Paix en 1977) dont je suis membre. Comme je le fais pour d'autres personnes en Amérique du Sud.

J'espère que mon appel sera entendu et pris en considération.

Recevez Monsieur le Président de la République l'assurance de mes sentiments respectueux



PAR AVION

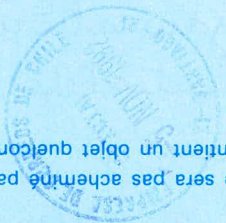


AÉROGRAMME

Mr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica.
Palacio de la Moneda
SANTIAGO, CHILI.

Deuxième pliage

Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.



EXPÉDITEUR :
Nom WUSSEAU Jean-Rene
Adresse Ce M. SSA SRI "A" ch. de Deva
83000 TOURNI FRANCES

M^{me} LAPOIX Lucette
13000. Rue de la 1^{re} Armée
82000 Montauban FRANCE

a

Sr Patricio Aylwin Azocar

Monsieur le Président

En cette année 1992, 500^e^{ème} anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme subies par des populations indiennes de ce continent.

Je me permets de vous exprimer mon indignation et mes regrets de l'exécution extrajudiciaire de

Nelson Wladimir Curcio Limaqueo

en 1973

Je me félicite de l'enquête menée - j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés -

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de ces violations commises par le passé, aussi devrait-elle être abrogée -

Veuillez croire, Monsieur le Président, en ma haute considération -

Lapix

MR OCROWTE Serge
Lotissement Guirandy
04000 MARCOUX
FRANCE

le 29/10/92

Monsieur le Président

En ma qualité de membre de la section française d'Amnesty International j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour attirer votre attention sur les violations des droits de l'homme subies par les populations indiennes.

Je vous exprime mon indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cerinir Lincoques en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée et que la vérité sera toute connue et les meurtriers jugés. La loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé, elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



le 29 Oct 1992

Monsieur le Président

Je vous exprime mon indignation
concernant l'exécution extrajudiciaire de
Nelson Wladimir Curcio Lincoqueo en 1973
j'espère qu'à la suite de l'enquête menée
toute la vérité sera connue et les meurtriers
enfin jugés -

La Loi d'Amnistie constitue un obstacle à
l'éclaircissement des cas de violations
commises par le passé, elle devrait donc
être abrogée

Je vous prie, Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération.

Belhadjou

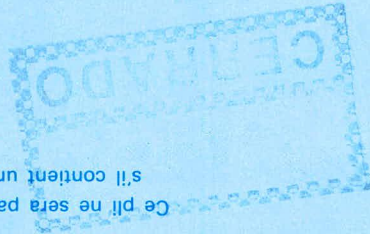
PAR AVION



AÉROGRAMME

M. Sr Patricio AYLWIN AZOCAR
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
SANTIAGO CHILI

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

EXPÉDITEUR :
Nom : M. Livingston
Adresse : S.P. de Cerros
18830 Bannock

nom : E. Bruchet
adresse : Villeurbanne France -

**Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
CHILI**

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, Nelson Curiñir Lincoqueo et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Señor Presidente :

Me tomo la libertad de llamar su atención con respecto a la situación de la comunidad Mapuche, que ha sido cruelmente tratada desde la época del golpe de estado de 1973.

Permítame felicitarlo por la investigación que está siendo llevada a cabo relativa a la muerte de Nelson Curiñir Lincoqueo, miembro de dicha comunidad. Le ruego tomar todas las medidas necesarias para esclarecer la verdad y para que los autores de ese crimen comparezcan ante la justicia. Así como todos los responsables de violaciones de derechos humanos, para que tales abusos no puedan repetirse.

Muy atentamente,

